

# Infos-fnath

Des combats légitimes, des actions efficaces



Pour correspondre avec le coeur, diffusez le bon de commande de nos cartes de la solidarité : [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

## Éditorial

### L'Etat renonce

L'Etat avait été condamné par la justice, le 7 octobre, à trouver d'urgence une place à une jeune handicapée, Amélie, sous peine d'une astreinte de 200 euros par jour. Mais, quelques jours plus tard, en même temps que l'annonce qu'Amélie allait être accueillie dans un établissement, l'Etat faisait appel de cette décision, pour éviter que cette histoire ne donne des idées à d'autres personnes. Cet appel avait suscité de très nombreuses critiques, mal vécu par l'ensemble des personnes handicapées, qui y avaient vu une attaque indirecte contre elles. En effet, l'Etat refusait de se soumettre à la justice. Au lieu d'être aux côtés des personnes handicapées, il devenait leur adversaire. Ainsi, le souffle suscité par le récent comité interministériel du handicap avec une feuille de route complète, même si elle renvoie à de multiples groupes de travail et de concertations, était retombé en une fraction de seconde. Tels sont les arguments exposés par l'ensemble des associations à Marie-Arlette Carlotti : au-delà des considérations juridiques, l'appel constituait une faute politique. Finalement, l'Etat a renoncé à faire appel, s'engageant à traiter de manière particulière les cas aussi difficiles. Reste maintenant à voir ce qu'il sortira de cette décision. Mais les associations de personnes handicapées ont pu encore montrer qu'unies, elles peuvent peser. Solidaires et efficaces !

Arnaud de Broca

## L'actualité du mois

### L'accessibilité en chantier

A la suite du comité interministériel du handicap qui s'est rendu le 25 septembre dernier, deux groupes de travail se sont déjà mis en place. A un rythme effréné. Le premier groupe concerne la mise en place des agendas d'accessibilité programmée. Ces agendas sont des

échanciers permettant de dépasser la date de 2015, prévue par la loi de 2005. Mais si le principe est acté, il convient maintenant de définir de manière consensuelle le contenu, la procédure et la durée de ces agendas. Tout ou presque reste à construire. Si ce n'est une certitude : le non respect des Ad'AP donnera lieu à des sanctions. La Sénatrice Claire-Lise Champion anime ce groupe de travail, inspiré du rapport qu'elle avait remis en mars dernier. Tous les acteurs y participent, mais les négociations s'annoncent difficiles, pour combiner les attentes et exigences différentes. Le calendrier est serré : le groupe se termine le 18 décembre, à raison d'une journée de réunions par semaine. Les modifications seront adoptées par ordonnance. Etant donné le calendrier parlementaire, il n'est pourtant pas sûr que ces agendas soient adoptés définitivement avant la fin de l'année 2014.

L'autre chantier qui est ouvert, et qui se réunit selon le même rythme, porte sur les normes liées à l'accessibilité. Transports, logements, établissements recevant du public, tous les sujets sont abordés, avec évidemment des attentes très différentes entre les différents lobbies. L'objectif des associations est bien de maintenir les acquis de la loi de 2005, mais aussi de la compléter en prenant mieux en compte l'ensemble des handicaps.

De nombreux documents seront diffusés lors de ces groupes. La FNATH devra prendre position sur des propositions concrètes. Si vous souhaitez participer à cette réflexion, donnez-nous votre mail. Nous pourrions ainsi vous transmettre les documents et recueillir vos avis. Ecrivez à [francois.verny@fnath.com](mailto:francois.verny@fnath.com)

## La FNATH dans la presse

Selon un article paru dans la revue Santé et travail, la Cnamts, branche risques professionnels, aurait initié en catimini un barème parallèle, resté secret depuis 3 ans, de fixation des taux d'incapacité en cas d'accidents du travail et maladies professionnelles. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les niveaux des taux d'incapacité, et donc l'indemnisation des victimes du travail, diminuent régulièrement. La FNATH a protesté contre ce barème parallèle. A ce barème parallèle, se rajoutent d'autres pratiques qui scandalisent la FNATH, qui plaide au contraire pour l'indemnisation intégrale des victimes du travail. Que l'on pense aux recours systématiques de certaines CPAM dès lors que les tribunaux accordent une amélioration du taux d'incapacité, même minime, ou bien à la révision de tableaux de maladies professionnelles, en particulier le tableau 57 sur les troubles musculo-squelettiques, dans un sens restrictif. Retrouvez tous nos communiqués de presse sur [www.fnath.org](http://www.fnath.org)



### **Pour correspondre avec le cœur**

La FNATH propose à ses adhérents des cartes de solidarité pour correspondre avec le cœur. Par ce geste de solidarité, vous permettrez à l'association d'être plus efficace dans son combat en faveur d'une société plus sûre, plus juste, plus solidaire. Des cartes de correspondance, voici ce que la FNATH vous propose pour la première fois. Pour un don de 5 euros, vous recevrez un paquet de 5 cartes pour vos vœux de fin d'année, souhaiter un anniversaire ou une fête ou tout simplement pour correspondre avec le cœur ! Les thématiques des cartes sont très différentes les unes des autres et sauront plaire au plus grand nombre. Pour participer, contactez votre structure départementale ou [fnath.org](http://fnath.org).

### **FNATHY**

Le Fnathy nouveau est arrivé ! La célèbre mascotte de la FNATH, Fnathy vient de revoir son « look ». Le célèbre manchot, dans une nouvelle version revisitée vient d'arriver au siège national. Il est disponible, toujours au prix de 5 €, hors frais de port. Renseignez-vous auprès de vos structures locales habituelles pour vous le procurer.



### **Des taux préférentiels chez BNP Paribas**

L'offre de taux préférentiels à l'emprunt figure en bonne place parmi les nombreux services bancaires proposés aux adhérents en partenariat avec BNP Paribas. Empruntez dans les meilleures conditions pour acheter une maison, changer de voiture ou entreprendre des travaux dans votre maison. Des solutions de financement vous seront proposées. Pour plus d'informations, appelez Jessica Foraison au 04 77 49 42 45

### **Un nouveau guide de la FNATH**

Avec un taux de chômage largement supérieur à celui du reste de la population et une exclusion parfois rapide du monde de l'entreprise dès lors que des problèmes de santé ou un handicap interviennent, les travailleurs handicapés se sentent souvent isolés et démunis dans leur recherche. Ils sont confrontés à un véritable labyrinthe dont il semble difficile de sortir, sans connaître avec précision les contours, les acteurs et les aides sur lesquels ils peuvent s'appuyer. Pour mieux informer les travailleurs handicapés, la FNATH, qui accompagne les accidentés de la vie, depuis 1921, vient de réaliser, avec le soutien de l'Agefiph, un guide intitulé « Travail et handicap : 20 questions-réponses pour sortir du labyrinthe ». Vous pourrez trouver ce guide sur notre site internet : [www.fnath.org](http://www.fnath.org) Si vous souhaitez en obtenir des exemplaires en version papier, adressez-vous à votre structure départementale.

### **Suicide**

Il s'agit de la 3e cause de décès des agriculteurs exploitants, soit un excès de 28 % en 2008 et de 22 % en 2009 par rapport au reste de la population. Cet excès est surtout marqué chez les 45/64 ans et dans les secteurs des filières d'élevage bovins-lait et bovins-viande.

### **Notez les sites de La Poste**

En partenariat avec la FNATH, le groupe La Poste souhaite connaître le sentiment des usagers sur une vingtaine de ses sites internet. Cette action s'inscrit dans la politique de ce groupe en matière d'intégration des personnes handicapées. N'hésitez donc pas à y participer, d'autant plus que les frais engagés vous seront remboursés. A vos claviers ! Rendez-vous sur le site [www.fnath.org](http://www.fnath.org) (rubrique une société plus sûre).

### **Maladies professionnelles**

La CGT, la CFDT, la CFE-CGC et la FNATH ont fait lors de la dernière réunion du conseil pour l'orientation des conditions de travail une déclaration commune, pour dénoncer les projets de réforme du tableau 57 paragraphe C des maladies professionnelles (poignet, mains et doigts). En l'absence de consensus, nos organisations ont demandé que soit réalisée une étude qualitative sur la mise en œuvre de la réglementation des maladies professionnelles et particulièrement celles du tableau 57. Aujourd'hui, après 5 ans de travaux, les premières conséquences de la modification du tableau T 57A (épaule) : alors qu'un nombre non négligeable de reconnaissances relevait encore de l'ancienne formulation du tableau, les reconnaissances de TMS de l'épaule accusent en 2012 une baisse de plus de 13 % ! Et ce n'est pas parce que la prévention avance, mais bien parce qu'il est plus difficile de faire reconnaître une telle atteinte à la santé.

### **Coiffure**

Pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques (TMS) chez les coiffeurs, l'assurance maladie propose une aide financière pour s'équiper avec du matériel ergonomique. Chaque établissement de moins de 50 salariés pourra bénéficier d'une aide correspondant à 50 % de l'investissement (plafonnée à 5 000 euros) pour acheter des bacs à shampoing, paires de ciseaux ou sèche-cheveux.

### **Une justice accessible**

Un rapport de deux sénateurs souhaite une justice de première instance « plus simple et accessible ». Tribunal de grande instance, tribunal d'instance, conseil des prud'hommes, tribunal de commerce, tribunal paritaire des baux ruraux, tribunal des affaires de la sécurité sociale... le code de l'organisation judiciaire mentionne aujourd'hui presque une vingtaine de juridictions qui diffèrent par leurs compétences, leur composition et leur procédure. Pour simplifier ce maquis judiciaire, le rapport sénatorial préconise d'abord de créer des guichets universels de greffe (GUG) dans tous les tribunaux d'instance, de grande instance et dans les conseils des prud'hommes pour servir et informer les administrés dans leurs démarches. On pourrait notamment « s'informer sur le suivi de son dossier » en s'adressant à la structure la plus proche de son domicile même si le jugement intervient ensuite dans un tribunal plus éloigné.

### **Interdiction du plomb**

Le rapporteur spécial de l'ONU sur les déchets toxiques a appelé lundi à l'élimination du plomb dans les jouets et les peintures. Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'exposition au plomb, qui pourrait être évitée par des mesures de prévention, cause chaque année la mort de 143 000 personnes dans le monde. En outre, 600 000 enfants naissent chaque année avec de graves handicaps mentaux en raison de cette exposition au plomb.